Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 029-242900751-20260422-2026_04_052-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

Pays de Landivisiau
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
séance du 21 avril 2026

Délibération n°2026-04-052

Date de convocation : 15 avril 2026

Conseillers en exercice : 45	Présents : 42	Votants : 45

Désignation des représentants de la CCPL au sein de la conférence intercommunautaire dans le cadre de l'entente touristique « Entente du Léon » entre HLC et la CCPL et au sein du SPIC

L'an deux mille vingt-six, le 21 du mois d'avril à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes du pays de Landivisiau, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

Présents	M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, M. MIOSSEC Gilbert, M. BODIGUEL Robert, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, Mme QUÉLENNEC Marie-Françoise, M. POT Dominique, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme GUILLERM Elisabeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, M. POSTEC Jean-Luc, Mme CRENN Nadia, Mme AUFFRET Eliane, M. RAMONET Thierry, M. MARCHAL Thierry, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, Mme KÉROUANTON Rachel, M. PLOUZANÉ Philippe, Mme MARY Emmanuelle, M. LE SCANF David, M. SALIOU Sébastien, Mme GRALL Marie-Laure, Mme PICART Sophie, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme SAINT-BLANCARD Céline, Mme PÉRON Morgane, M. GILET Yves-Marie, M. SAOUT Erwan, Mme BOURMAUD Nadège, Mme GEORGELIN Anne-Catherine, M. POLARD Matthieu, Mme L'ERROL Marion, Mme LEGAL Juliette, M. PINSON CHAGNIOT Estéban, conseillers communautaires M. OGER Thibaut, suppléant de M. MOAL Pierre-Yves, conseiller communautaire
Ont donné procuration	Mme TORRES Sonia à M. BILLON Henri M. GAUNEZ Romain à Mme GUILLERM Elisabeth M. ROPERT Benjamin à Mme AUFFRET Eliane
Absent(s)	/

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme PERON Morgane

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 029-242900751-20260422-2026_04_052-DE

Par convention du 22 mars 2017, Haut Léon Communauté et la Communauté de communes du Pays de Landivisiau ont créé une entente touristique en vue de la mise en place d'actions de coordination, de mutualisation et d'ingénierie touristique à l'échelle des deux territoires.

Cette entente se décline sous la marque « Roscoff, Côte des sables, Enclos Paroissiaux ».

Ce projet collectif vise à promouvoir le développement touristique des deux communautés partenaires, en cohérence avec les logiques départementales et régionales et en complémentarité avec les offres touristiques existantes.

A travers cette convention, Haut Léon Communauté est désigné comme structure publique en charge de l'entente.

Dans le cadre de cette entente, a été mise en place une conférence intercommunautaire conformément aux dispositions de l'article L5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Composée de 6 membres désignés au sein des EPCI (3 pour HLC, 3 pour la CCPL dont les Présidents de chaque EPCI ou son représentant), cette conférence se réunit aussi souvent que nécessaire et au moins 2 fois par an. La Présidence de la conférence est assurée par un représentant élu.

La conférence a pour objet de débattre des projets se rattachant aux problématiques de l'entente. Elle formalise ses conclusions sous formes de décisions qui ne deviennent exécutoire qu'après avoir été ratifiées par délibérations concordantes des bureaux ou conseils communautaires de HLC et de la CCPL, le Président étant chargé d'en faire la demande auprès de chacun des EPCI.

Annuellement, les 2 EPCI participent financièrement au financement de la structure à travers une participation annuelle et le reversement de la taxe de séjour.

Le Président ou son représentant figurant statutairement au sein de cette conférence, il convient donc de procéder à la désignation de 3 représentants communautaires au sein de cette instance, conformément à la convention du 22 mars 2017.

Par ailleurs, Haut-Léon Communauté, structure publique en charge de l'entente, confie à une structure dédiée sous forme de service public industriel et commercial (SPIC) la gestion des 6 offices de tourisme du territoire et de son personnel ainsi que le service développement touristique.

Ce SPIC dispose d'un budget annexe et d'un fonctionnement concerté avec HLC. Le conseil d'exploitation du SPIC comprend des représentants élus des 2 EPCI (5 élus titulaires et 5 élus suppléants pour la CCPL) ainsi que des représentants des acteurs et organismes locaux du secteur du tourisme.

Il convient donc de procéder à la désignation de 5 représentants communautaires titulaires et 5 représentants communautaires suppléants au sein de cette instance.

Le conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et de voter à main levée, conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 029-242900751-20260422-2026_04_052-DE

Le conseil communautaire,

Ayant entendu son rapporteur, M. Henri Billon, Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **Décide de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.**

- **Procède à la désignation de 3 représentants communautaires au sein de la conférence intercommunautaire de l'entente touristique « Entente du Léon » entre HLC et la CCPL :**
  - **M. ABALAIN Jean-Luc**
  - **M. DUFFORT Jean-Philippe**
  - **Mme GUILLERM Elisabeth**

- **Procède à la désignation de 5 représentants communautaires titulaires au sein du conseil d'exploitation du SPIC :**
  - **M. ABALAIN Jean-Luc**
  - **M. DUFFORT Jean-Philippe**
  - **Mme GUILLERM Elisabeth**
  - **M. POSTEC Jean-Yves**
  - **M. PLOUZANÉ Philippe**

- **Procède à la désignation de 5 représentants communautaires suppléants au sein du conseil d'exploitation du SPIC :**
  - **M. GILET Yves-Marie**
  - **Mme GRALL Marie-Laure**
  - **M. MIOSSEC Gilbert**
  - **M. GUEGUEN Guy**
  - **M. MARCHAL Thierry**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 22 avril 2026.

La Secrétaire de séance,
Morgane PERON.

Le Président,
Henri BILLON.



